

Résumé non technique
Etude d'Impact sur l'Environnement
Centrale photovoltaïque au sol
Commune d'Albert (Somme, 80)



Septembre 2023

ASES Ecological and Sustainable Services

Nova Sophia - Regus Nova
291 rue Albert Caquot
CS 40095
06902 Sophia Antipolis Cedex
France
Tel. + 33 4 89 37 91 97



ases

Sommaire

1.	Résumé non technique	2
1.1.	Présentation du demandeur	2
1.2.	Localisation et historique du site	2
1.3.	Choix du site	4
1.4.	Caractéristiques techniques du projet	4
1.5.	Synthèse des enjeux, effets et mesures d'accompagnement	6

Résumé non technique

1.1. Présentation du demandeur

Le maître d'ouvrage concerné par cette demande est l'entreprise SOLROI qui est une entreprise née de l'association entre GreenYellow et la SEM SOMME ENERGIES.

GreenYellow, créée en 2007 et filiale du Groupe Casino dédiée au solaire photovoltaïque, est aujourd'hui un acteur global du secteur de l'énergie.

La SEM Somme Energies a été créée en 2018 par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, avec pour vocation le développement d'activités liées à la production ou au stockage d'énergies renouvelables.

La commune d'Albert est propriétaire du site et une convention a été établie entre la commune et l'entreprise SOLROI pour le développement du projet.

1.2. Localisation et historique du site

Le site du projet est localisé dans la Région des Hauts-de-France, département de la Somme (80), sur la commune d'Albert.

Le site est un ancien CET (Centre d'Enfouissement Technique) dont la réhabilitation a été réalisée entre 1997 et 2004 par l'ajout successif de strates de remblais et de terre végétale, cette dernière ayant été érodée. Le substrat est donc assez peu propice au bon développement de la végétation et des habitats.

Le tableau ci-dessous présente les informations administratives relatives au site :

Région	Hauts-de-France
Département	Somme
Intercommunalité	Communauté de communes du Pays du Coquelicot
Commune	Albert (80300)
Lieu-dit / Adresse	rue du 11 novembre
Surface totale du site	5.2 ha
Surface du projet	4 ha
Propriétaire	Commune d'Albert
Sections et parcelles concernées	ZH0043 et ZH0044

Tableau 1 : Informations administratives.

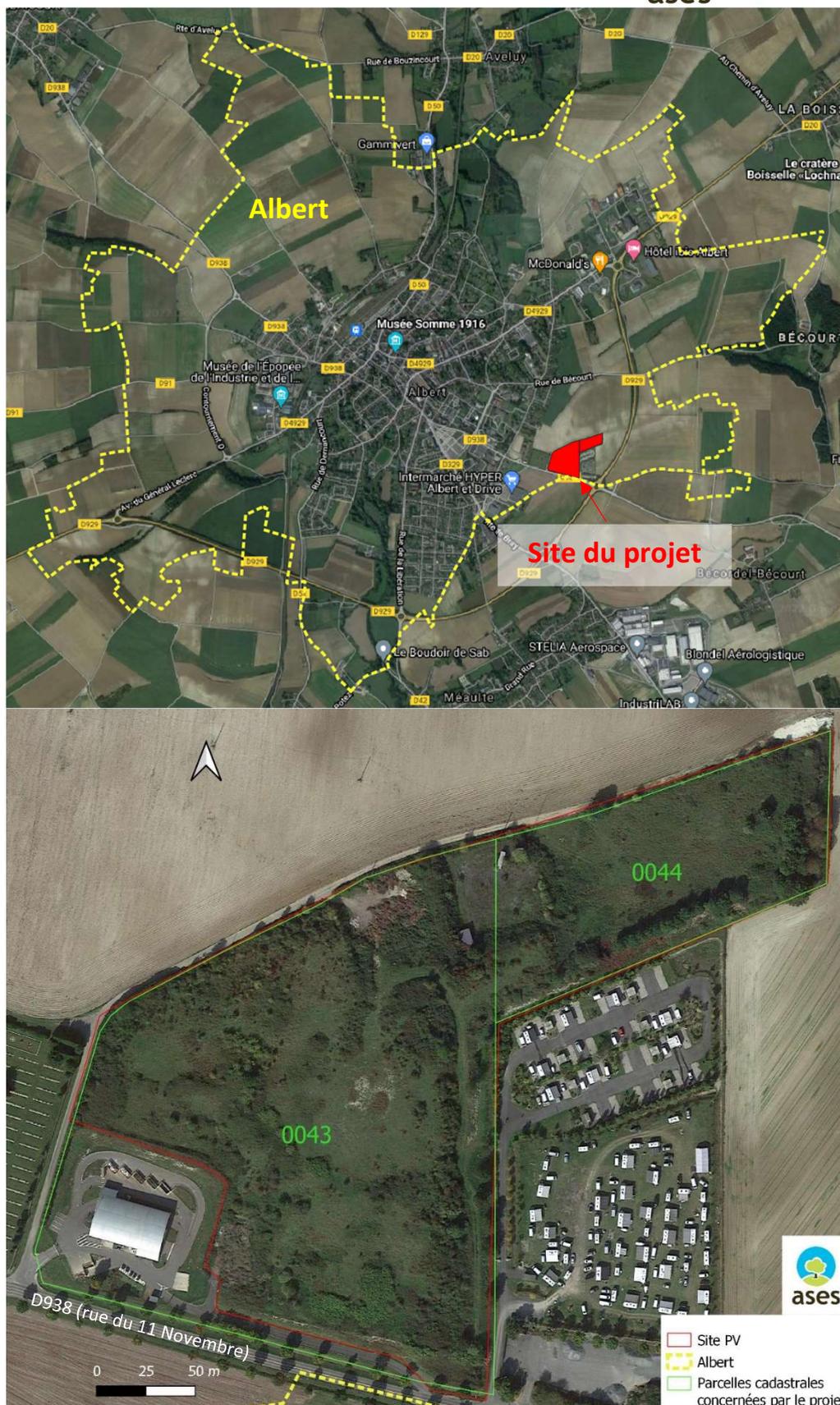


Figure 1 : Localisation du site du projet.

L'accès au site se fait depuis la RD938 (rue du 11 Novembre) puis en empruntant le chemin rural dans sa partie Ouest.

1.3. Choix du site

Le site, qui est une ancienne décharge de déchets ménagers et de déchets inertes, est localisé dans une zone enclavée : il est entouré par des zones urbaines peu denses, des zones d'activités économiques et des champs de cultures intenses, ces dernières étant anciennes.

Par ailleurs, le site ne contient pas de milieux humides, ce qui limite le développement de la biodiversité locale.

De plus, le site est aussi exposé à une colonisation croissante de ses espaces par des Espèces végétales Exotiques Envahissantes (EEE) qui tendent à fermer les milieux en remplaçant la flore locale.

Les raisons du choix de ce site sont donc multiples :

- L'implantation d'une centrale photovoltaïque sur un ancien CET permet de développer un système de production d'énergie renouvelable en dehors de zones à forts enjeux écologiques (espaces naturels) et économiques (champs de cultures) ;
- Le projet permet de valoriser économiquement un espace peu attractif pour les activités économiques et pour la biodiversité locale ;
- L'emplacement et les mesures ERC proposées vont permettre d'éviter des atteintes significatives au paysage local et à la biodiversité locale.

1.4. Caractéristiques techniques du projet

Le projet concerne la construction d'une centrale photovoltaïque au sol dont les panneaux seront maintenus par des pieds lestés en béton directement coulés sur place par l'entreprise de fondation. Cette technique a été retenue comme étant la plus appropriée compte-tenu du type de sol du site (technosol) constitué par des remblais et de la terre végétale.

La centrale comprendra également les annexes suivantes :

- Une grille de protection contre les intrusions de personnes non-habilitées ;
- Un sentier périphérique intérieur pour les opérations de maintenance ou d'intervention des secours ;
- Une citerne souple anti-incendie ;
- Un poste de livraison (PDL) raccordé au réseau local de transport d'électricité.

La puissance envisagée pour ce projet sera de 4.2MWc.

La construction de la centrale est prévue sur une durée de 3 à 4 mois.

L'exploitation de la centrale est prévue pour une durée de 30 ans (bail emphytéotique).

La figure suivante présente le plan de calepinage du projet de centrale photovoltaïque au sol.

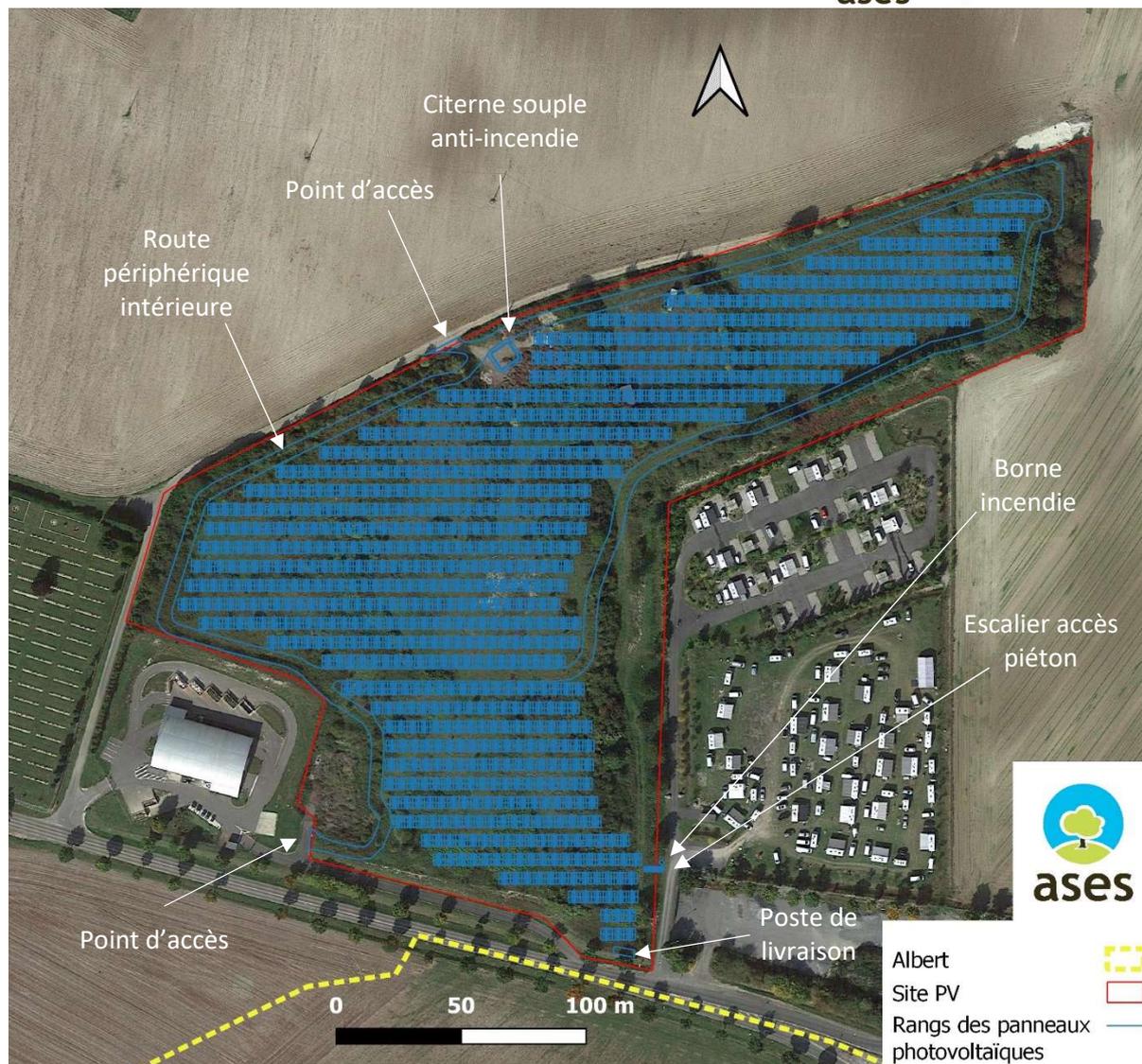


Figure 2 : Plan de calepinage du projet sur le site et équipements annexes.

1.5. Synthèse des enjeux, effets et mesures d'accompagnement

Le tableau suivant regroupe l'analyse des différents points relatifs à l'état initial du site concernant à la fois les environnements humain, physique et naturel.

Enjeux	Diagnostic de l'état Initial	Enjeu
Occupation des sols et Population	Zone peu urbanisée dans son ensemble et majoritairement rurale. Présence de zones d'activités.	Fort
Enjeux paysagers et culturels	3 sites classés sont situés à une distance comprise entre 1.000m et 5.000m. Cependant, le site n'est pas visible depuis ces sites. Toutefois, le site du projet reste visible dans le paysage local.	Faible
Infrastructures de transport	Route départementale dans l'aire immédiate du site.	Fort
Risques technologiques	TMD sur route à une distance inférieure à 100m du site.	Faible
Pollution de l'air, des sols et des eaux	Le site est dans un secteur à des sources de pollution de l'air et du sol. Il représente ainsi un faible niveau d'enjeu du point de vue de la qualité environnementale.	Faible
Ambiance sonore	Le site présente un niveau d'ambiance sonore élevé compte tenu de sa proximité à des axes routiers.	Faible
Topographie	La très faible pente moyenne du site permet de faciliter l'installation de la centrale sur le site et réduit sa perception.	Très faible
Géologie / Pédologie	Pas de sols humides sur le site ni d'instabilités particulières.	Nul
Eaux libres	Présence d'un cours d'eau situé entre 500 et 1000m / impact sur le phénomène de ruissellement faible. Capacité d'infiltration du site conservée.	Faible
Eaux souterraines	Site situé au droit d'une masse d'eau. Cependant le site possède une base étanche compte-tenu de son utilisation en tant que CET.	Faible
Risques Naturels	Site exposé à un aléa naturel de niveau moyen (aléa mouvement de terrain).	Très faible
Enjeux pour les espèces	Le site représente un enjeu modéré en raison du faible nombre d'espèces protégées et/ou patrimoniales et compte-tenu de leur faible démographie sur le site.	Modéré
Enjeux pour les habitats	Le site ne présente pas d'habitats patrimoniaux. Le niveau d'enjeux de ces habitats reste donc faible.	Faible
Enjeux pour les corridors	Bien que le site ne fasse pas partie d'un corridor écologique inscrit dans la TVB, il présente toutefois un intérêt compte-tenu de la fragmentation des milieux naturels par les activités et aménagements anthropiques (urbain, agriculture, transports etc.).	Modéré

Tableau 2 : Synthèse des enjeux environnementaux.

Le site présente en moyenne un niveau faible d'enjeu environnemental.

Le choix du site et la mise en place de mesures ERC, notamment la plantation de haies, permet de limiter les impacts sur les populations locales et les infrastructures de transports.

Pour le milieu naturel, le niveau d'enjeu varie de faible à modéré : les mesures ERC qui seront établies permettront de garantir la préservation d'un niveau similaire de biodiversité, voire même meilleur pour certains habitats par l'enlèvement de déchets inertes déposés illégalement sur une partie du site. Les opérations de lutte contre les espèces végétales invasives permettront aussi de limiter leur propagation et de favoriser la dynamique de colonisation du site par des espèces locales.

Le tableau suivant présente les impacts du projet sur les enjeux environnementaux considérés dans leur ensemble et les principales mesures ERC associées. Pour plus de détails, voir la partie « *Synthèse des impacts et des mesures ERC* » en fin de rapport.

Enjeux	Niveau d'impact	Justification	Impact résiduel	Mesures ERC
Occupation des sols et Population	Nul	Le développement de la centrale photovoltaïque au sol ne devrait pas provoquer d'effets majeurs sur les enjeux dans ce secteur qui reste à l'écart des principaux lieux de vie et d'activité de la population locale.	Nul à Positif	Compatibilité du PLU avec le projet. Valorisation pour la production d'électricité d'un site non attractif du point de vue économique et naturel.
Enjeux paysagers et culturels	Faible	Le site restera très peu visible aux alentours et depuis des sites classés.	Faible	Mise en place de haies arbustives après les défrichements pour assurer une intégration paysagère du site. Amélioration des haies arborées existantes. Enlèvement de déchets inertes non-enfouis et réhabilitation de pelouses avec des herbacées non-graminoïdes.
Infrastructures de transport	Nul	Pas d'effets particuliers liés au développement de la centrale photovoltaïque au sol.	Nul	Respect des règles de limitation de vitesse lors des phases de construction, de maintenance et de démantèlement de la centrale. Plan de circulation et information préventive.
Risques technologiques	Nul	Pas d'effets particuliers liés au développement de la centrale photovoltaïque au sol.	Nul	Citerne souple anti-incendie sur site, borne incendies à proximité immédiate (1m) du site, route périphérique intérieure pour l'accès des secours. Limitation des câblages et PDL construits selon les normes de limitation de champ magnétique.
Pollution de l'air, des sols et des eaux	Nul	Pas d'effets particuliers liés au développement de la centrale photovoltaïque au sol.	Nul	Limitation des poussières par adaptation des travaux aux périodes favorables, arrosage superficiel. Protocole de gestion de déchets et des potentiels rejets polluants. Véhicules conformes aux normes d'émission, Respect de la limitation de vitesse, Arrêt des moteurs lorsque les engins sont à l'arrêt, Suivi et entretien périodique des engins etc.
Ambiance sonore	Nul	Pas d'effets particuliers liés au développement de la centrale photovoltaïque au sol.	Nul	Respect des horaires pour les travaux. Véhicules conformes aux normes d'émissions sonores, Respect de la limitation de vitesse, Arrêt des moteurs lorsque les engins sont à l'arrêt, Suivi et entretien périodique des engins etc.
Topographie	Nul	Pas d'effets particuliers liés au développement de la centrale photovoltaïque au sol.	Nul	Lissage de 3 merlons en pente douce.
Géologie / Pédologie	Nul	Pas d'effets particuliers liés au développement de la centrale photovoltaïque au sol.	Nul	Utilisation de pieds lestés limitant les risques de déformation du technosol.

Enjeux	Niveau d'impact	Justification	Impact résiduel	Mesures ERC
Eaux libres	Nul	Pas d'effets particuliers liés au développement de la centrale photovoltaïque au sol.	Nul	Gestion des déchets et des risques de rejets de polluants.
Eaux souterraines	Nul	Pas d'effets particuliers liés au développement de la centrale photovoltaïque au sol.	Nul	Gestion des déchets et des risques de rejets de polluants.
Risques Naturels	Nul	Pas d'effets particuliers liés au développement de la centrale photovoltaïque au sol.	Nul	Limitation des écoulements par la plantation et l'amélioration de haies.
Enjeux pour les espèces	Moyen	Des mesures ERC sont définies en raison des impacts sur les espèces protégées et/ou patrimoniales colonisant le site du projet.	Faible à Nul	Lutte contre les EEE. Enlèvement des déchets inertes et réhabilitation d'un champ d'herbacées. Mise en place de haies basses et amélioration des haies existantes (Nord et Est), transplantation de <i>Geranium sanguineum</i> , ajout de nichoirs pour l'avifaune, de gîtes à chiroptères, de gabions pour l'herpétofaune, création d'abreuvoirs. Clôture permettant le passage de la petite faune. Mise en place d'un plan de gestion pérenne et durable.
Enjeux pour les habitats	Moyen	Ces impacts sont liés aux travaux de défrichement. Des mesures ERC sont définies concernant les habitats.	Faible à Nul	Lutte contre les EEE. Enlèvement des déchets inertes et réhabilitation d'un champ d'herbacées. Mise en place de haies basses et amélioration des haies existantes (Nord et Est).
Enjeux pour les corridors	Moyen	Le site représente en soi un corridor écologique. Des mesures ERC sont définies pour conserver la fonctionnalité de corridor.	Nul	Lutte contre les EEE. Enlèvement des déchets inertes et réhabilitation d'un champ d'herbacées. Mise en place de haies basses et amélioration des haies existantes (Nord et Est), transplantation de <i>Geranium sanguineum</i> , ajout de nichoirs pour l'avifaune, de gîtes à chiroptères, de gabions pour l'herpétofaune. Clôture permettant le passage de la petite faune.

Tableau 3 : Synthèse des impacts potentiels du projet sur l'environnement général et des mesures ERC associées.